

## PROCES-VERBAL INFORMATIF DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2014

Ouverture de la séance à 20h15 par le Président F. Cornaz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux. Il salue la présence de M. *Cusin* de la Broye, et de M. *Bruni* du Murtenbieter.

Appel : Présents : 29                      Excusés : 5                      Non excusés : 1

Ordre du jour :

Appel

1. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2013
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Préavis municipal n°1/2014 : Approbation des nouveaux statuts relatifs à l'organisation de Protection civile
4. Nomination d'une commission pour l'étude de la problématique du parcage et l'élaboration de solutions
5. Interpellation du 10 février 2014 des membres du conseil pour la Municipalité concernant la vente de parcelles en Vouats.
6. Divers et propositions individuelles

### 1. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2013

R. Tacheron demande une modification au point 4. Il précise que son intervention concernant le temps qui presse se réfère au délai à disposition pour acquérir le terrain de Mme Rothen et non à l'urgence de vendre des parcelles aux Vouats.

Le PV ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Ajout d'un point 3, « Information du Président » et d'un point 7 « Informations municipales ». Nouvel ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2013
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du Président
4. Préavis municipal n°1/2014 : Approbation des nouveaux statuts relatifs à l'organisation de Protection civile
5. Nomination d'une commission pour l'étude de la problématique du parcage et l'élaboration de solutions
6. Interpellation du 10 février 2014 des membres du conseil pour la Municipalité concernant la vente de parcelles en Vouats.
7. Informations municipales
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour tel que modifié est accepté par le Conseil à l'unanimité.

### 3. Informations du Président

F. Cornaz informe le conseil de la démission du syndic D. Moll au 31.3.14. Il lui rend hommage en rappelant sa carrière politique au sein de la Commune et en relevant tous les travaux effectués lors de sa syndication tels que le nouveau débarcadère, la déchetterie, la salle communale,... Il remercie D.Moll pour les années passées à gérer le patrimoine communal avec sérieux et intégrité, au plus près de sa conscience. Il relève sa patience, son enthousiasme communicatif qui a permis de transformer des projets en réalités. Il lui souhaite une belle retraite politique. Son discours est salué par de longs et nombreux applaudissements. Il informe également le conseil que A-M. Grebien a elle aussi présenté sa démission de la Municipalité au 30.6.2014. F. Cornaz lui rendra l'hommage qui lui est dû lors du prochain conseil de juin.

F. Cornaz profite de l'occasion pour lancer un appel aux potentiels intéressés, et invite chacun à postuler pour ces fonctions. S. Laverrière procède à la lecture des 2 lettres de démission.

R. Hotz : Regrette le départ de D. Moll. Il relève que Faoug est intimement liée à la personnalité de son syndic. Il le remercie pour ses discussions et échanges nourris et pour son engagement. Y a-t-il un cahier des charges pour la fonction de municipal ? Quel temps faut-il compter pour un tel poste ? M. Ursenbacher : le temps dépend du dicastère et des dossiers à traiter. Cela représente entre un 10 et 20%. M. Herrmann : cette fonction demande de l'engagement. Il n'y a pas de mode d'emploi, on se forme et apprend sur le tas. Les collègues municipaux sont là pour aider. Et pour commencer on ne s'engage que pour 2 ans (législature -> 2016) et non pour 5. F. Cornaz : cette fonction demande un temps d'adaptation mais une facilité s'installe avec le temps. M. Herrmann: Les personnes ayant œuvré comme Municipal dans leur Commune durant 4 ans au moins seront certifiées, resp. recevront désormais un certificat de l'Etat.

#### **4. Préavis municipal n°1/2014 : Approbation des nouveaux statuts relatifs à l'organisation de Protection civile**

Rapport de la commission ad-hoc par R. Hotz. Présentation ppt de la présentation faite.

Commission constate que la commune de Faoug n'a pas le choix. En cas de refus, elle devrait mettre en place sa propre organisation. Elle relève que la fusion est une chance : l'organisation gagne en professionnalisme pour un prix par habitant équivalent, voire légèrement inférieur.

La Commission propose quelques modifications mineures aux statuts :

- Art. 8 (Attribution du conseil intercommunal) au paragraphe 12 : Changer le financement par des quotes-parts selon le nombre d'habitants (cf article 23)

- Art. 8 encore : Inclure p.ex. une recommandation de communiquer/informer les communes sur des décisions, projets, séances p.ex. à l'aide d'un site internet.

- Art 29 (Litiges) : Préciser en ajoutant « cantonal » après le terme « département »

M. Ursenbacher : les statuts doivent être adoptés par différents organes. Les remarques faites ont été prises en compte et seront transmises aux organes compétents sans toutefois pouvoir garantir qu'elles seront toutes prises en compte. Cette fusion a lieu dans le cadre du nouveau district de la Broye Vully. L'ORPC se calque sur ce nouveau district. La structure logistique est identique à l'ancienne car elle est dictée par les exigences cantonales. Cette nouvelle organisation n'aura aucun impact sur son niveau de protection.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le préavis 2014 tel que présenté en y incluant les remarques de la commission ad-hoc. Il autorise la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection civile du district de Broye-Vully (ORPC) pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il accepte les statuts de la nouvelle Organisation Régionale de la Protection civile du district de Broye-Vully dont un exemplaire a été joint au préavis. Il autorise enfin la Municipalité à se retirer de la convention régissant l'ORPC actuelle.

#### **5. Nomination d'une commission pour l'étude de la problématique du parcage et l'élaboration de solutions**

M. Ursenbacher : Le règlement communal fait mention de la problématique de parking dans la commune. Or le concept de parking est inexistant à Faoug. Le conseil représente les intérêts des citoyens du village et par là nous faisons appel à vous. Il s'agit ici d'élaborer un concept de parking qui sera ensuite intégré au règlement communal, dont une première proposition devrait pouvoir être soumise au conseil communal dans 6 à 8 mois. R. Hotz : remercie la Municipalité d'avoir tenu compte des recommandations de la commission des finances et demande dans quelle mesure nous ne pourrions-nous pas nous inspirer des communes avoisinantes pour élaborer ce concept. M. Ursenbacher : souhaite un concept propre à Faoug, avec des solutions taillées sur mesure. Y. Mischler : une commission technique avait été élue, ne serait-ce pas un travail pour elle ? F. Cornaz : La commission parking ne sera en activité qu'un certain temps et sera ensuite dissoute. M. Ursenbacher : la charge de travail se monte à 4 ou 5 séances. Les membres de la Commission technique sont les bienvenus. P. Thévoz : qu'advient-il de la zone de la place de la gare faisant partie du PGA ? M. Ursenbacher : elle reste pour l'instant en parking. Nous sommes encore en tractations pour cette place. La nomination de cette commission pourra également analyser la situation et répondre à ce type de questions. C. Vetterli : Souhaitez-vous faire de l'argent avec ce concept et quelle est la ligne directrice en matière d'impact sur l'environnement ? M. Ursenbacher : La Commune n'a pas de problème financier. La problématique de l'énergie et de l'impact environnemental sera à traiter par la commission. M. Walker : ne devrait-on pas faire une soirée informative avec certaines idées ? F. Cornaz : une soirée informative n'a de sens que si des idées ont été proposées et du contenu est disponible.

Sur proposition des personnes concernées, le Conseil communal accepte la constitution de la Commission de parking à l'unanimité. Elle sera constituée de :

Debora Kaeser  
Sylvain Carrard  
Martine Krenger  
Yves Mischler  
Christine Vetterli

#### **6. Interpellation du 10 février 2014 des membres du conseil pour la Municipalité concernant la vente de parcelles en Vouats.**

Aucun des signataires ne souhaite s'exprimer. M. Ursenbacher remercie ces membres du conseil pour cet acte politique et lit la réponse de la Municipalité qui a été transmise par courrier au Conseil. Elle contient les éléments de réponse suivants :

C'est l'agence Immoschwab à Morat qui a été mandatée par la Municipalité pour procéder aux tractations de vente des parcelles en Vouats.

M. Giacomotti, entrepreneur a acquis 5 premières parcelles sans aucune réduction de prix. La 6<sup>e</sup> parcelle a été réservée par M. Giacomotti chez Immoschwab. Cette parcelle est en cours de construction et a été acquise sans réduction de prix. Lors du conseil du 28.10.13, cette réservation avait déjà eu lieu et certains travaux déjà commandés. Immoschwab n'avait alors pas encore informé la Municipalité de ces avancements. Aussitôt M. Giacomotti a été informé qu'il ne pourrait pas acquérir de parcelle supplémentaire dans ce quartier.

Aucune opposition à ces construction n'a eu lieu durant la mise à l'enquête.

Il reste aujourd'hui encore 3 parcelles à vendre, dont 2 sont réservées. Pour information, seules 3 parcelles sur 28 ont été vendues à des familles de Faoug. Il n'y a pas eu plus d'intéressés.

La Municipalité rappelle que c'est de sa compétence d'administrer les biens communaux et que le Conseil avait donné son accord le 4 décembre 2007 pour la vente de ces parcelles sans aucune conditions précises.

R. Tacheron : Il ne reste plus qu'une parcelle à attribuer ? M. Ursenbacher : Non, il en reste encore 3 à vendre et 2 sont entre la vente et l'acte de vente. R. Tacheron : Lors de l'avant-dernière séance du conseil, H. Herrmann avait demandé à ne plus vendre à un promoteur. Il faudrait le porter en votation pour qu'on exclue une vente à un promoteur. M. Ursenbacher : Pour exclure les ventes à un promoteur, il faudrait le faire par votation et donc convoquer un conseil et porter le sujet à l'ordre du jour.

F. Cornaz : il faudrait faire une motion et 4 personnes devraient l'appuyer. Le sujet serait ensuite porté à l'ordre du jour par la Municipalité. H. Brechbühl : Vu le nombre de parcelles restantes, vaut-il vraiment la peine de faire une motion pour cela ? H. Herrmann : Je fais confiance à la Municipalité lorsqu'elle nous informe avoir dit à M. Giacomotti ne plus vouloir lui vendre de parcelle. Je ne ferai pas de motion. J. Kohler : si cette décision est portée au PV et que les autres conseillers pensent que c'est suffisant alors c'est en ordre pour moi. D. Moll: confirme que 6 parcelles ont été vendues à M. Giacomotti et c'est tout.

Michael Krenger : a-t-on la garantie que c'est des personnes qui vont habiter à l'année ou alors il s'agit de résidences secondaires ? D. Moll : Pour les nouvelles constructions des Vouats, c'est garanti. M. Ursenbacher : la lex weber fixe une limite de résidences secondaires à 20 %. Nous devons être attentifs à cette problématique. Nous ne pouvons par contre pas influencer la vente entre particuliers. R. Tacheron : quel est la situation actuelle ? D. Moll : nous avons actuellement 19.1% de résidences secondaires sur la commune.

## 7. Informations municipales

**M. Ursenbacher:** La Commune a obtenu gain de cause dans une procédure judiciaire contre helvetia nostra dans le cadre de la Lex Weber. Le permis de construire avait été attribué alors que la Commune se trouvait sous la limite de 20% de résidences secondaires. Il faut noter que les logements vides depuis plus d'une année sont considérés comme résidence secondaire. J. Laverrière : Comme la Commune ne peut pas influencer les tractations entre particulier, comment s'en sortir avec ces 20% ? M. Ursenbacher : la loi présente un problème d'application. Nous ne pouvons en effet imposer des ventes et influencer les ventes entre particuliers.

**C. Gujer :** 3<sup>ème</sup> et nouvelle rupture de la conduite d'eau située près des Moll. Des travaux sont à faire et la conduite devra probablement être complètement remplacée. Coûts estimés à CHF 20'000.-.

Une étude de la viabilité de l'alimentation d'eau débutera prochainement. Il s'agit d'estimer si les éléments ferrugineux présents dans l'eau peuvent être éliminés et si nous pourrions mettre nos sources en protection des eaux. Ainsi un assainissement serait possible et nous serions protégés des nitrates.

Nous recherchons 1 à 2 personnes pour faire agent RLVCB : personnes pouvant amender et contrôler l'application de la loi sur la circulation routière. Un lien direct avec la commune est nécessaire pour cette fonction mais la personne ne doit pas être forcément assermentée. Elle peut également être employée par la Commune. Un cours d'un jour doit être suivi. La charge de travail s'élèverait à 10% ou moins et serait plutôt saisonnière. D. Kaeser: quelle est la rémunération? Au nombre d'amende ? C. Gujer : tarif horaire encore à définir.

## 8. Divers et propositions individuelles

F. Aebischer : Sur la route de Villarepos entre Aerni et jusqu'à sa ferme, il a dénombré un dimanche matin 32 objets/détritus dans les champs. C'est dangereux pour les bêtes. P.-A. Dessonnaz pourrait-il faire un ramassage régulier dans cette zone ? Martine Herrmann : il s'agit de c'est littering. Pierre-Alain ramasse déjà les déchets là. F. Cornaz: c'est acte est punissable jusqu'à 600.- d'amende. F. Aebischer : Existe-il des panneaux que l'on pourrait mettre au bord de la route pour sensibiliser les gens? Martine : les gens ne respectent pas forcément les panneaux. H. Brechbühl : Il faut commencer par éduquer nos tout-petits. La cour de l'école est souvent dans un état identique après la récréation ou le soir. Pourquoi ne pas engager les classes pour le ramassage de ces déchets ? D. Kaeser : les écoles d'Avenches vont à Salavaux nettoyer les déchets à la Plage. Des parents ont demandé une rémunération pour cette activité de leur enfant! Dans la

cour à Avenches il y a un tournus pour ramasser les déchets. J'en parle volontiers aux maitresses d'ici. F. Cornaz : il existe de panneaux que l'on peut se procurer (auprès de Prometterre).

J. Kohler : Est-ce que ça bouge dans la zone industrielle ? M. Ursenbacher : il y a un projet de construction, qui sera mis à l'enquête prochainement.

R. Hotz : Mes voisins me demandent si c'est possible d'organiser le ramassage des déchets pour les personnes âgées de la commune (1x par mois ou selon besoin). Martine Herrmann : Les personnes avec des soucis - qui ne peuvent pas se déplacer à la déchetterie par ex. - doivent s'adresser au bureau communal.

P.-A. Dessonnaz fait déjà des transports pour d'autres personnes.

Martine Herrmann rend hommage à Denis. Elle confie avoir eu grand plaisir à travailler avec lui. Gentillesse et bonhommie sont des traits de caractère de Denis qu'elle a toujours admiré. Sa capacité à désamorcer les conflits est impressionnante. Il a toujours œuvré à garder l'harmonie au sein du village. Elle indique qu'un au revoir officiel aura encore lieu. D., Moll est encore remercié par des applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

Laetitia demande si le conseil souhaite une présentation des activités de la CCLT pour le prochain conseil ? F. Cornaz : très volontiers. Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil de juin.

Le Président remercie les membres du Conseil et de la Municipalité pour leur participation à cette assemblée et lève la séance à 21h30.



F. Cornaz  
Président



S. Laverrière  
Secrétaire

Faoug, avril 2014, sous réserve d'approbation.